

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-426 DU 03 SEPTEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
Garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim
de Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Culture
et de la Communication Pour compter du 02
septembre 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 99-422 du 1^{er} septembre 1999 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi pour compter du 1^{er} Septembre 1999 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 02 septembre 1999, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Gaston ZOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 03 Septembre 1999

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent, le Ministre d'Etat, Chargé
de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du
Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,
assurant l'intérim,



Bruno AMOUSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MCC 4 MJLDH 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-